



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents : M. POULAIN, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, Mme BRUNEAU, M. BOUTIN, M. CHESNAIS, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HULOT, Mme MACHECOURT, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, M. VEILLÉ
Conseillers municipaux.

Absente : Mme CHEVALIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. BOULAY a donné pouvoir à Mme Huguette GAUTIER, M. BRAULT a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise MOREAU, M. HOUDAYER a donné pouvoir à M. POULAIN, Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme BRUNEAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Maryse TAUNAI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 28 mars 2019 : M. HULOT fait remarquer qu'à la page 4 au chapitre « Economie et Administration générale » une erreur s'est glissée dans l'approbation des comptes de gestion 2018 et non « 2017 ». Monsieur le Maire fait part de la prise en compte de cette correction.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation d'ajout à l'ordre du jour :

- **Lotissement des Néfliers : avenant n°2 lot 1.**

<u>DECISIONS DU MAIRE</u>

N°2019-011 : A compter du 15 avril 2019, la commune de Meslay-du-Maine va louer un garage (n°8) sis rue de la Gare à Madame Lucienne MACIAS, demeurant 26 place du Marché, 53170 MESLAY-DU-MAINE pour un loyer mensuel de 36.00 €.

N°2019-012 : Acceptation d'une indemnité de sinistre de MMA d'un montant de 614.58 €. Cette somme sera allouée aux travaux de remplacement du pare-brise du véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé CH 276 PW.

N°2019-013 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de Normandie, n°12, cadastrée section AI n°455. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.

ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

Création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Suite aux propositions d'avancements de grade, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- créer 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019
- modifier le tableau des effectifs inhérent
- prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget au chapitre prévu à cet effet.

Création d'un poste d'assistant socio-éducatif 1^{ère} classe

Suite aux propositions d'avancements de grade, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- créer 1 poste d'assistant socio-éducatif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019
- modifier le tableau des effectifs inhérent
- prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget au chapitre prévu à cet effet.

Dénomination de l'Ancienne Poste

Il est proposé au Conseil Municipal de renommer l'Ancienne Poste par la « Villa des Grands Jardins ».

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Mme GAUTIER précise que d'après l'association « Histoire et Mémoire » ce bâtiment avait déjà cette dénomination avant d'être transformé en « bureau de Poste ».

Admission en non-valeur : budget salle socioculturelle

Madame la Trésorière de MESLAY-DU-MAINE, chargée du recouvrement des créances communales a sollicité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 41.00 € au budget de la salle socioculturelle. Cette facture date de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette admission en non-valeur.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

Compte rendu de la commission vie associative et patrimoine du 2 avril 2019

Présents : Christian BOULAY, Huguette GAUTIER, Philippe CHESNAIS, Daniel DESNOE, Sonia BERTHELOT, Frédéric BOUTIN.

Absent excusé : Jacques BRAULT.

Absents : Rémy VEILLE, Sylvie BRUNEAU, Mickaël GOUAS.

Rapporteur : Sonia BERTHELOT.

Ordre du jour :

- point avancement chantier de l'ancienne Poste
- toiture mairie
- salle socioculturelle
- questions diverses

1. Point avancement chantier de l'ancienne Poste

Les membres de la commission se rejoignent sur le chantier de l'ancienne Poste pour réaliser un point sur l'avancée des travaux.

Pour l'extérieur : par rapport au planning prévu, les délais sont tenus. Les membres soulignent la qualité des travaux réalisés et font part de quelques observations, que Christian BOULAY verra avec les artisans lors de la réunion de chantier prévue le 3 avril.

Au-dessus de la porte d'entrée principale, un habillage PVC sera réalisé.

Pour les intérieurs : concernant les deux appartements du rez de chaussée, le plaquiste et le plombier ont commencé les travaux et doivent terminer pour déclencher les interventions du carreleur et du peintre. La livraison est prévue pour fin juin.

2. Toiture de la mairie

Les membres de la commission montent sur le toit de la mairie pour constater l'ampleur des travaux nécessaires (environ 400 m² de surface). Le dossier a été validé en conseil municipal, l'architecte retenu est Mr. BOISSEAU et les ordres de service sont signés.

L'appel d'offre sera proposé lors du prochain conseil municipal.

L'ensemble des travaux à effectuer sont les suivants :

- Dépose du complexe d'étanchéité
- Démontage du puits de lumière situé au-dessus de la salle du conseil municipal, et fermeture de la trémie.
- Réfection de l'étanchéité des parties avec une isolation, type laine de roche de 120 mm (en complément des 100 mm environ déjà existants). La question est posée sur le choix du matériau de la laine de roche, pourquoi ne pas utiliser un matériau plus écologique type biofip trio (coton-chanvre-lin). Il faut peut-être prendre l'attache de l'espace info énergie.

Philippe CHESNAIS précise que l'installation de cette isolation pourrait être intéressante notamment en terme d'isolation thermique pour l'été.

- Relevé d'étanchéité sur l'acrotère et les costières. Mise en place d'une ligne de sécurité.
- Relevé d'étanchéité sur sortie de toiture et lanterneaux
- Reprise du chemisage des entrées des eaux pluviales
- Remplacement des plaques en polycarbonate sur le puits de lumière
- Remplacement de l'ouvrant de la trappe d'accès terrasse situé dans la cage d'escalier par un lanterneau de désenfumage.

Lors des travaux, la 2^{ème} partie du parking de la mairie sera interdite pour stocker le matériel et les éléments de levage. Le planning envisagé est un début des travaux en septembre pour une durée de 2 mois environ. 3 phases seront prévues avec bâchage pendant la durée des travaux.

Une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été demandée à Territoire Energie Mayenne en début d'année sans réponse pour l'instant.

Rémi VEILLÉ s'interroge sur la structure du bâtiment : pourra-t-elle supporter le poids de l'isolation et l'installation des panneaux photovoltaïques ?

Le Conseil Municipal souhaite que TEM soit relancé pour cette étude.

3. Salle socioculturelle

Les travaux de menuiserie qui consistent au changement des portes et fenêtres avec installation de volets et remplacement des trappes d'aération et de désenfumage vont démarrer début mai. Le chantier est prévu durer 4 mois environ, soit jusqu'à fin septembre. Durant les travaux, la salle peut être utilisée.

Pour la modernisation de la salle socioculturelle, M. Hamon a été retenu comme architecte. En début de mandat, un groupe de travail relatif à la « réflexion sur l'avenir de la salle socio » composé de Sylvie BRUNEAU, Philippe CHESNAIS, Nicole CHEVALIER, Jacques BRAULT, Élisabeth JARDIN avait été constitué avec comme chefs de file Huguette GAUTIER et Christian BOULAY. Il est proposé d'intégrer à ce groupe de travail des présidents d'associations utilisatrices de la salle :

- Mr Jean Pierre CHARROT, Président du Festival de Jazz,
- Mr Jean François LANDEAU Directeur artistique du Festival de Jazz
- Mr Vincent BREHARD, Directeur de l'Ecole de Musique
- Mr Allain HOUDU, Président des Seniors Meslinois
- Mr Jérôme BOURDAIS, Président du Comité des Fêtes
- Mr Didier ALLUSSE, technicien de la salle en bénévole.

Ce groupe de travail doit être mis en place en mai pour une réflexion générale sur la modernisation de la salle (scène, sous-scène, sanitaires, cuisine, salle de Tennis de Table). La priorité sera d'assurer la sécurité (les rideaux) et l'accessibilité de la scène.

Concernant l'association du tennis de table, un compromis a été trouvé pour la saison sportive à compter de septembre 2019 : la salle sera toujours mise à disposition de l'association pour les entraînements et les compétitions dans l'attente d'une utilisation de la salle de tennis en cours de rénovation par rapport au chauffage et au planning. La prochaine saison permettra de mesurer la température grâce à une sonde installée dans la salle de sports intercommunale. Un bilan sera réalisé en mai 2020.

4. Dossier ADAP

Christian BOULAY informe les membres que des difficultés sont rencontrées pour faire terminer les travaux par les artisans. Il reste à réaliser le marquage de la cour de l'école René Cassin, la bande de guidage au parc des sports, quelques finitions à l'église, aux boules bretonnes et à la mairie.

Monsieur POULAIN précise que tant que les travaux ne seront pas terminés, le versement du solde de la subvention DETR reste bloqué.

5. Parc des sports

L'éclairage sera mis en service totalement le jeudi 4 avril à 21h.

Le marquage au sol de la piste est en cours.

Restent à réaliser : le bâtiment pour le jogging club et celui pour la pétanque. Le président du club de pétanque ayant changé c'est maintenant Mr. GUIOUILLER. Christian BOULAY se propose de le rencontrer pour discuter des travaux envisagés avec l'ancienne équipe. Des devis sont en cours d'élaboration.

Monsieur POULAIN précise que lors de la rencontre avec Mr GUIOUILLER, la surface du bâtiment pour le club de pétanque a été évoquée. Il en ressort que celui-ci pourrait être agrandi et passer de 20 m² à 25 voire 30 m².

Monsieur CHESNAIS s'interroge sur la nécessité de désigner un architecte pour ces travaux.

6. Questions diverses

Prochains travaux à prévoir :

- la toiture des ateliers techniques
- le chauffage de l'église
- la mise en sécurité de la cour de l'école privée : des morceaux de tuffeau tombent de l'église.

M. BOUTIN signale que, lors du dernier conseil d'école de René Cassin, il a été remonté des problèmes d'humidité et d'odeurs dans les classes situées au-dessus du préau. Christian BOULAY répond qu'il va se rendre sur place pour constater les problèmes.

ENFANCE ET FAMILLE

Compte rendu de la commission enfance et famille du 1^{er} avril 2019

Ordre du jour :

- Retour sur les conseils d'école Fratellini et Cassin
- Informations et questions diverses
- Critères et orientations des structures de jeux envisagés

Conseil d'école Fratellini du 7 mars 2019 :

Les prévisions pour la prochaine rentrée scolaire sont bonnes. Les effectifs sont en hausse.

Actuellement 88 enfants. Il est prévu 96 enfants à la rentrée 2019.

Une lecture des activités du 2^{ème} trimestre et projets du 3^{ème} trimestre est retranscrite à l'ensemble des membres de la commission.

Point PPMS – Les exercices : évacuation, confinement, attentat/intrusion ont été réalisés.

- Point investissement 2019 – Budgétisé au dernier conseil municipal

Demande d'installation de voiles d'ombrage sur la cour et des stores aux fenêtres situées côté Est.

- Point sur le coût de fonctionnement d'un élève : La commune attribue 53.61 € par enfant pour l'année 2018-2019 pour les frais de fonctionnement des écoles.

La commune attribue 49.89 € par enfant habitant Meslay, soit 165 enfants pour l'année scolaire 2018-2019. Cette somme est versée à l'APE.

Conseil d'école CASSIN du 4 mars 2019

- Point PPMS

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un signal sonore, la demande de subvention à l'Inspection Académique a été déposée et que celle-ci ne pourrait dépasser un plafond de 80 % sur un montant de 10 000 € par école.

- Rythmes scolaires : La municipalité réaffirme sa volonté de maintenir la semaine à 4 j ½ jusqu'à la fin du mandat de l'équipe municipale.

Une lecture des activités du 2^{ème} trimestre et projets du 3^{ème} trimestre est retranscrite à l'ensemble des membres de la commission.

- Point investissement 2019 – Budgétisé au dernier conseil municipal

Les élèves des classes de CM1/CM2 passent le permis Internet.

Madame TAUNAIIS informe le Conseil Municipal que la remise des diplômes s'est déroulée le vendredi 29 mars.

Information sur les portes ouvertes des écoles Cassin le 29 mars au soir et Fratellini le 30 mars matin – Il est précisé la présence d'une personne des services NAP – ATSEM et Restauration scolaire lors de ces portes ouvertes.

- Point sur la carte scolaire

La situation de l'école CASSIN a été évoquée dans le cadre d'une fermeture de poste « Plus De Maître Que De Classe (PDMQDC) », soit le poste de M. BARRIER.

Au niveau du département cela représente 13 postes supprimés dont 1 réaménagé.

Informations et questions diverses

- Demande d'augmentation du temps d'accueil à la garderie (7 h – 19 h) – La municipalité ne valide pas cette augmentation horaire pour des raisons budgétaires et vu le peu d'enfants meslinois concernés.

Madame MACHECOURT demande quels sont les horaires de la garderie.

Monsieur POULAIN précise qu'actuellement le service ouvre à 7 H 15 et se termine à 18 H 30.

- Il a été évoqué un problème de remontée d'odeurs nauséabondes dans le bâtiment au-dessus du préau.

Structures de jeux

Dans le cadre de l'aménagement de structure de jeux dans le parc de la Mairie les orientations suivantes ont été évoquées :

- structure pour les tous petits à partir de 18 mois
- un filet type araignée + pont de singe pour les 8-10 ans
- structure fitness pour les plus grands etc...

Un premier rendez-vous aura lieu le 9 Mai 2019 à 17 h 00 avec des commerciaux.

Un groupe de travail a été constitué : Pierre BORDIER, Maryse TAUNAIIS, Frédéric BOUTIN, Vanessa MOREAU, Philippe CHESNAIS, élus et Frédéric URVOY, DST.

Les enfants du CME seront invités à émettre un avis sur les propositions retenues.

Madame Marie Françoise MOREAU est invitée à intégrer le groupe de travail.

Madame Marie Françoise MOREAU demande si une enveloppe budgétaire pourrait être fixée afin que les enfants du CME puissent orienter leur choix en fonction d'un budget à respecter.

Monsieur BORDIER rappelle le montant inscrit au budget pour ce projet (54 000 €). Monsieur CHESNAIS précise que dans ce montant sont également compris le revêtement de sol et la clôture des jeux. Madame GAUTIER fixe le mercredi 22 mai 2019 à 14 H pour réunir les enfants du CME pour émettre un avis sur le choix des structures de jeux (avant l'animation prévue à la Maison de Retraite à 15 H).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Compte rendu de la commission aménagement du territoire et urbanisme du 18 avril 2019

Membres présents : Pierre BORDIER, Frédéric URVOY, Philippe CHESNAIS, Sonia BERTHELOT, Maryse TAUNAI, Maurice GASCOIN, Daniel DESNOES, Jacky HULOT.

Absents : Rémy VEILLE et Clément HOUDAYER.

Rapporteur : Sonia BERTHELOT.

Ordre du jour :

1. Travaux d'économie d'énergie avec Territoire Energie Mayenne (TEM)
2. Enfouissement des réseaux : boulevard de la Providence
3. Parking à l'arrière de la salle socioculturelle
4. Cimetière : jardin du souvenir
5. Travaux rue de la Gare
6. Questions diverses.

1. Travaux d'économie d'énergie avec TEM

Sur la période de 2011 à 2018, un bilan des travaux est présenté entre le changement des lampes dans le centre bourg et les différents lotissements (Le Maine et Le Fresne...) et l'équipement des nouveaux lotissements et de la nouvelle gendarmerie. Pour information, le territoire compte environ 705 points lumineux et l'économie générée par an est de 4 211 € entre les créations et le renouvellement d'équipements existants.

Proposition de la commission : suppression de l'éclairage la nuit entre 23h et 4h du matin uniquement dans les lotissements, le centre bourg et la traversée de Meslay restant en lumière.

TEM a chiffré cette proposition : 6 500 € d'économie. Il faut savoir que l'économie ne porte que sur la consommation, l'abonnement restant au même montant. Outre l'économie générée, cette proposition permet d'entrer dans une démarche écologique. Si le conseil municipal approuve la suppression de l'éclairage la nuit sur certaines zones, une délibération doit être prise et le maire doit prendre un arrêté pour définir les zones concernées.

Sinon, TEM propose la pose d'un variateur pour baisser l'intensité lumineuse sur 539 lampes. Le coût serait alors de 250 € par lampe. Proposition non retenue car pas de retour significatif sur investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à compter du 1^{er} août 2019 la suppression de l'éclairage la nuit entre 23h et 4h du matin uniquement dans les lotissements. Le centre bourg et la traversée de Meslay resteront en lumière. Une communication à la population passera par le bulletin municipal dont la distribution est programmée au début du mois de juillet.

TEM prévoit de changer 5 à 10 armoires sur le territoire. (pour info : la commune comporte 23 armoires). Ces travaux font partie d'un entretien régulier et ne sont pas supportés par la commune.

La commission propose aussi d'augmenter les plages horaires d'éclairage de 15 mn le matin et le soir, pour assurer plus de sécurité pour les usagers.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et plus particulièrement aux abords des établissements scolaires.

Autre sujet abordé : le transformateur électrique situé entre la rue Tanquerel et le boulevard du collège est la propriété d'Enedis. Travaux envisageables : abaisser le mur ou le déplacer au niveau du carrefour pour gagner en visibilité (il serait possible d'acheter une partie de parcelle de l'expropriété Rouzière). Peut-être que si des aménagements sont prévus par la commune aux abords du transformateur, Enedis pourrait réfléchir au déplacement du transformateur. La commission propose d'interroger TEM pour connaître les règles d'aménagement de sécurité par rapport au transformateur.

Monsieur CHESNAIS précise qu'un emplacement réservé est prévu au PLU à cet endroit.

Le Conseil Municipal décide d'interroger TEM pour connaître les règles d'aménagement de sécurité par rapport au transformateur.

2. Enfouissement des réseaux : boulevard de la Providence

Pour rappel, 143 000 € ont été budgétisés pour ces travaux d'enfouissement.

TEM a proposé un montant de travaux de 124 600 €.

L'enfouissement des réseaux d'eau potable a été réalisé.

Avant la réfection de la chaussée du boulevard de la Providence, il est important de prévoir l'enfouissement des réseaux de ce boulevard (télécom, éclairage). A cet effet, il serait souhaitable de mener une réflexion générale avec la réalisation d'une étude pour l'aménagement du boulevard (sens de circulation, trottoir, pose de ralentisseur...). Cette étude pourrait être réalisée en 2019 pour une réalisation des travaux en 2020 par l'agence technique de la communauté de communes.

Les membres de la commission s'interrogent aussi sur la réalisation d'une étude de l'aménagement de la RD21, de la place Chamaillard à la route de Saint Denis du Maine. En effet, la bande roulante de la RD21 est propriété du conseil départemental et vu son besoin de réfection, il vaut peut-être mieux avoir réfléchi en amont à l'aménagement général (problème de circulation, réseaux d'eaux vieillissant, effacement des réseaux et sécurisation du carrefour du centre) de la voirie sur ce secteur. En sachant que la communauté de communes est aussi concernée par les réseaux d'eau. Le risque est que le conseil départemental rénove la bande roulante et après les travaux, il ne sera plus possible d'y toucher pendant quelques années. La commission propose au conseil municipal de demander à l'agence technique intercommunale la réalisation d'une étude d'aménagement général sur le boulevard de la Providence et la RD21 de la Place Chamaillard à la route de Saint Denis du Maine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions et charge Monsieur le Maire de contacter les services de la communauté de Communes pour ces études d'aménagement. Les travaux pourraient s'effectuer par phases.

Philippe CHESNAIS précise que dans le cadre des travaux de l'Esplanade des Grands Jardins, une étude avait déjà été faite sur le secteur du Carrefour du Centre à la rue de Laval (jusqu'à la Boucherie MONSIMER).

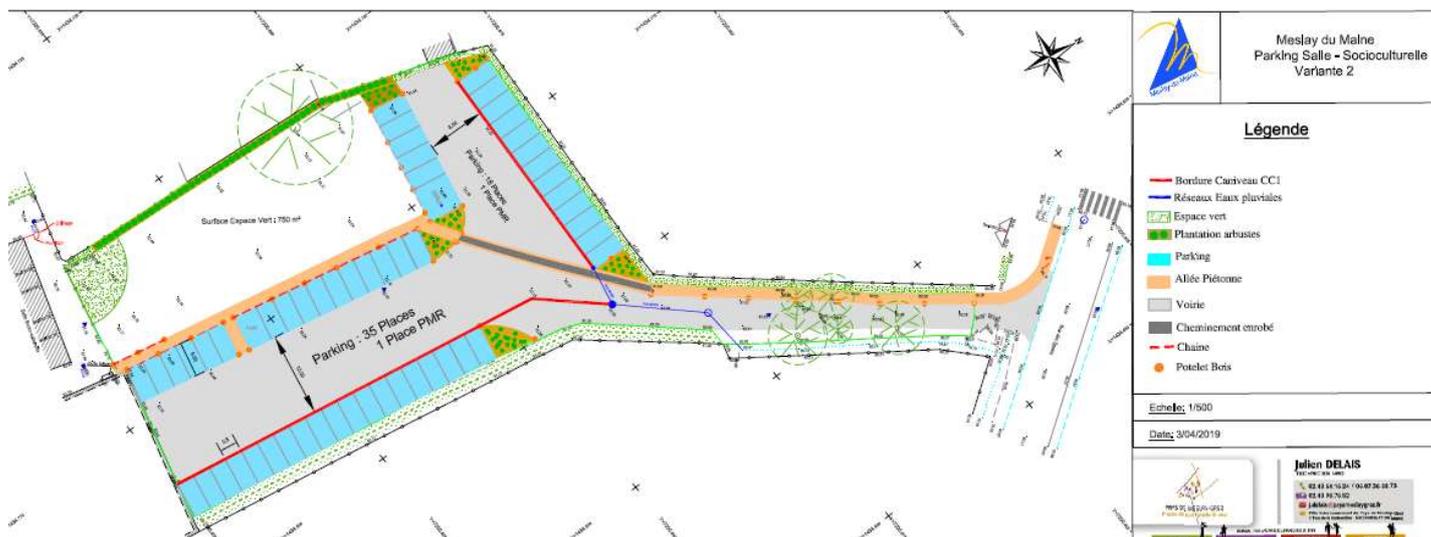
3. Parking à l'arrière de la salle socioculturelle

Suite à la demande du conseil municipal, une nouvelle esquisse du parking à l'arrière de la salle socioculturelle est proposée avec 53 places au lieu de 35 places, avec mise en place du réseau pluvial et petits cailloux.

Sur le 1^{er} projet : montant prévisionnel : 46 320 € TTC

Sur le nouveau projet : montant prévisionnel 73 758 € TTC (+12 600 € si option bicouche)

Pour rappel, il a été budgétisé une enveloppe de travaux de 58 000 €.



Les membres de la commission proposent au conseil municipal de valider cette nouvelle esquisse sans bicouche. Si le conseil municipal approuve ce nouveau projet, la consultation pourrait être lancée et les travaux envisageables à l'automne.

Maryse TAUNAI demande que les places PMR soient déplacées au plus près de la salle socioculturelle.

Monsieur VEILLE demande si les places de parking seront matérialisées au sol.

Le Conseil Municipal valide cette nouvelle esquisse sans bicouche en tenant compte du déplacement des places PMR.

Sur cette réalisation, des arbres vont devoir être arrachés. Au niveau du parc des sports, des chênes vont devoir également être abattus pour préserver la nouvelle piste d'athlétisme. La commission se propose de travailler à l'élaboration d'un programme général de plantation sur la commune. Il faudrait que celui-ci soit réalisé pour l'automne afin de commencer les 1^{ères} plantations.

Autre remarque sur les plantations : la communauté de communes s'était engagée à planter une haie le long du chemin pédestre aux abords de la Chesnaie. Le travail n'est toujours pas réalisé à ce jour.

Monsieur BOUTIN fait part que certaines communes proposent la plantation d'un arbre à l'occasion d'une naissance sur la commune.

Philippe CHESNAIS demande si dans le cadre de la relance à effectuer auprès de la CCPMG, il pourrait être demandé l'implantation d'une haie avec des variétés d'essences locales accompagnées d'arbres de qualité (sureau, châtaignier,...) et non d'une haie mono spécifique (exemple : charmes).

4. Cimetière : jardin du souvenir

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été validé la création d'un jardin du souvenir le long du mur côté sud. Un devis et une esquisse d'aménagement ont été demandés à l'entreprise Normand depuis février. Après de multiples relances, M. Normand a envoyé le jour de la commission un devis succinct sans présentation d'un plan d'aménagement pour un montant de 5 940 € TTC.

M. URVOY a été démarché par l'entreprise SBT Columbarium, une entreprise située dans le Nord, à Longfossé. Cette dernière a proposé un devis accompagné d'esquisses, pour un montant de 10 098,24 € TTC. (rappel : il a été budgétisé 10 800 € pour ces travaux). Le devis est très détaillé avec précision des règles sanitaires. Cette entreprise a également apporté un catalogue de ses réalisations. Actuellement elle a un chantier sur le secteur d'Angers, que la commission pourrait aller voir.

La commission propose au conseil municipal de laisser un ultime délai, jusqu'au prochain conseil municipal du 23 mai 2019, à l'entreprise Normand pour proposer un plan d'aménagement du jardin du souvenir avec un devis détaillé. Passé ce délai et sans proposition recevable, l'entreprise SBT columbarium pourrait être retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

5. Travaux rue de la Gare

Les travaux envisagés rue de la Gare vont du rond-point de la Croix Verte jusqu'à la crêperie La Banquise. Si la commune réalise des aménagements sur ce secteur, le conseil départemental pourrait prendre en charge financièrement la réalisation de la bande de roulement. A cet effet, un dossier doit être déposé au conseil départemental impérativement avant le 1^{er} juin 2019. L'agence technique intercommunale est chargée de réaliser l'étude d'aménagement, les relevés topographiques manquants ayant été fournis le 12 avril dernier. Mme TAUNAIIS précise qu'il faudra être vigilant sur l'accès piétons entre l'espace meslinois et l'espace des enfants (mieux matérialisé).

6. Questions diverses

M. BORDIER informe les membres de la commission qu'il sera proposé lors du prochain conseil municipal que la rue principale du lotissement des Néfliers soit réalisée en grave bitume. Dans le marché de base, il était prévu du bicouche. Cette modification représente un surcoût de 28 699 € TTC et nécessite donc de faire un avenant.

Lotissement des Néfliers : avenant n°1 lot 1

L'avenant n°1 du lot 1 avec l'entreprise PIGEON TP pour la fourniture et la mise en œuvre de grave bitume, au lotissement des Néfliers, d'un montant de 23 916.00 € HT est proposé au conseil Municipal (pour rappel, le montant du marché de base était de 539 843.43 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Lotissement des Néfliers : avenant n°2 lot 1

L'avenant n°2 du lot 1 avec l'entreprise PIGEON TP pour le reprofilage et la réalisation d'un bi-couche, au lotissement des Néfliers, d'un montant de 910.90 € HT est proposé au conseil Municipal (pour rappel, le montant du marché de base était de 539 843.43 € HT).

Le Conseil Municipal valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BORDIER fait part de l'avancement des travaux de viabilité du lotissement suite à une réunion de chantier de ce jour. Le planning est respecté et le géomètre devrait intervenir semaine 18 pour le bornage des terrains. Ensuite, la signature des réservations définitives pourrait être proposée aux acquéreurs de parcelles.

Une communication est envisagée dans le bulletin de juillet.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Permanences élections européennes du dimanche 26 mai 2019

Un point est fait au niveau des plages horaires.

Madame GAUTIER informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé aux présidents d'associations afin d'établir le calendrier du 2^{ème} semestre 2019.

Commission « Cadre de vie et communication » : lundi 13 mai à 18 H 30 (plus particulièrement pour le règlement de l'affichage)

Monsieur le Maire fait part du délibéré du Tribunal pour le dossier de l'accident de Jules MOULIN.